

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 21 septembre 1906, a promu au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles, M. Gérard-Henri-Armand-Nicolas Rietstap, Consul Général de la Principauté à La Haye.

Par Ordonnance du même jour, M. Stéphane-Hyacinthe-Louis-Henri Laurendeau de Juniac, Lieutenant de 1^{re} classe dans la Compagnie des Carabiniers du Prince, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de 1^{re} classe de l'Ordre du Mérite militaire, qui lui a été conférée par S. M. le Roi d'Espagne.

La Médaille d'honneur de deuxième classe est, par Ordonnance du 21 septembre 1906, accordée au sieur Xavier-Marius Raymond, brigadier d'équipe à la gare de Monte Carlo.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

A l'occasion de son quatrième centenaire, l'Université d'Aberdeen (Ecosse) avait invité S. A. S. le Prince Albert aux fêtes qui se donnaient pour cette circonstance. En même temps le « Senatus Academicus » de l'Université offrait au Prince la dignité de Docteur ès lettres.

Son Altesse Sérénissime vient de recevoir à Aberdeen, en même temps que d'autres personnalités, l'investiture établie par la tradition pour ceux qui sont l'objet de cette faveur. Le Prince, accompagné de M. Jaloustre, chef de Son Cabinet, a quitté Paris lundi et, après avoir traversé Londres où M. Théodore Lumley, Consul Général de Monaco, et M. Crémieux-Javal, Vice-Consul, l'attendaient sur le quai de la gare, Son Altesse Sérénissime est arrivée à Aberdeen mardi matin. Une délégation de l'Université a reçu le Prince qu'un équipage conduisait directement chez le Major Gordon, « Chief Constable » du Comté, et désigné pour offrir l'hospitalité à Son Altesse Sérénissime pendant Son séjour.

Dans l'après-midi, le Prince s'est rendu au Strathcona Hall où avait lieu la réception des délégués des Universités étrangères, celles du monde entier ayant pris part à cette manifestation. On remarquait notamment pour la France, MM. Henri Becquerel, Jules Claretie, Yves Delage, Salomon Reinach, Boutroux, membres de l'Institut; pour l'Allemagne, M. O. Liebreich; pour la Suisse, M. C. de Candolle; pour l'Italie, MM. Lombroso et Marconi; pour l'Angleterre, S. G.

l'Archevêque de Canterbury, l'Hon. Sir James Bryce, Sir Norman Lockyer, etc.

Le soir, un grand banquet offert et présidé par le Lord Maire d'Aberdeen, Alexander Lyon, réunissait environ 600 convives dans la salle des concerts. Son Altesse Sérénissime se trouvait placée à la droite du Président.

Après les toasts du Lord Maire à Leurs Majestés le Roi et la Reine et à l'Université, Sir James Bryce, Membre du Parlement, Secrétaire d'Etat pour l'Irlande, a adressé en termes élevés ses souhaits de bienvenue aux hôtes de distinction présents à ce banquet. S. A. S. le Prince, qui avait été prié de lui répondre, a prononcé en anglais le discours suivant.

Milord le Maire,
Votre Grâce,
Votre Excellence,
Messieurs,

Avant tout, laissez-moi appeler votre attention sur la difficulté que j'éprouve à répondre au remarquable discours de l'Honorable James Bryce. Je me bornerai à dire que tous ici nous partageons les idées qu'il a exprimées avec tant d'élevation.

Une fois de plus, je me retrouve avec les mêmes sentiments dans l'un des pays que j'aime, dans cette Ecosse dont la verdure des bois et des champs éclate au milieu de la ceinture blanche que lui font les brisants de la mer. Je franchis toujours cette ceinture avec joie, parce que au delà je retrouve votre vie laborieuse et honnête, animée d'un esprit de progrès que des siècles de pratique ont solidement implanté chez vous.

J'ajouterai que les sentiments des hôtes de distinction, au nom desquels on m'a prié de vous exprimer des sympathies et des félicitations, sont tout à fait d'accord avec les miens.

Enfin, je propose de vider nos verres aux futures gloires de l'Université d'Aberdeen.

Dans la matinée du 26, a eu lieu dans le vaste hall de Marischal College la cérémonie de l'investiture des nouveaux dignitaires de l'Université. Cette solennité, à laquelle assistait toute la haute société d'Ecosse, a été particulièrement imposante. Elle s'est ouverte par un discours du Président, Lord Strathcona, Chancelier de l'Université; le Principal, M. Lang, a prononcé ensuite la formule d'investiture; puis, à l'appel de son nom, chacun des nouveaux dignitaires est venu recevoir du Chancelier les insignes du Doctorat qui lui était conféré. S. A. S. le Prince venait en tête des nouveaux dignitaires et a reçu le premier l'écharpe de Docteur ès lettres.

Jeudi, à onze heures, S. A. S. le Prince s'est rendu à Marischal College où LL. MM. le Roi et la Reine devaient inaugurer les nouveaux bâtiments de l'Université. Une somptueuse estrade avait été dressée dans la grande cour du Collège, où Son Altesse Sérénissime occupait la première place, parmi les invités. Leurs Majestés sont venues de la gare au Collège en suivant les principales rues de la ville splendidement décorées et où une foule considérable les a vivement acclamées.

A l'arrivée de Leurs Majestés au Collège, les cinq mille invités réunis dans la grande cour leur ont fait une ovation enthousiaste. Le Chancelier

et le Principal de l'Université ont ensuite adressé aux Souverains des discours de bienvenue auxquels S. M. le Roi a répondu; puis a eu lieu la présentation des professeurs de l'Université et des Autorités d'Aberdeen. La cérémonie s'est terminée par la visite des nouveaux bâtiments du Collège. Avant de quitter l'estrade pour commencer cette visite, Leurs Majestés se sont approchées de S. A. S. le Prince et se sont longuement entretenues avec Lui de la façon la plus cordiale.

A 8 heures du soir, S. A. S. le Prince est reparti pour Londres d'où Il est rentré vendredi soir.

Lors des récentes fêtes de Marseille, M. le Secrétaire Général du Gouvernement a reçu la haute mission d'aller saluer M. le Président de la République au nom de S. A. S. le Prince.

Le délégué de Son Altesse Sérénissime a été reçu en tête des délégations spéciales. Il a été présenté par M. le Préfet des Bouches-du-Rhône au Chef de l'Etat français et lui a offert les compliments de notre Auguste Souverain.

M. le Président a réservé à l'envoyé de Son Altesse l'accueil le plus gracieux et l'a chargé de transmettre au Prince l'expression de sa vive gratitude pour Son aimable attention. Il a rappelé, dans les termes les plus obligeants, ce qu'avait fait et faisait Son Altesse Sérénissime pour la Science en général et pour l'Océanographie en particulier.

Au cours de sa visite à l'Exposition de Marseille, M. le Président a parcouru la section internationale d'Océanographie et a porté une particulière attention aux envois de Son Altesse. M. le Secrétaire Général a également assisté au banquet offert par M. le Président de la République à la Préfecture et au déjeuner donné à la Bourse du Commerce à M. le Président par le Conseil municipal de Marseille et le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Après l'avoir suivi dans sa visite aux escadres étrangères et assisté à la pose de la première pierre du canal du Rhône, M. le Secrétaire Général a accompagné M. le Président de la République au train spécial qui le ramenait à Paris.

Durant toute sa mission, le délégué de S. A. S. le Prince a été, de la part des différentes autorités, l'objet des plus grandes prévenances.

Les 31 juillet, 1^{er} et 2 août derniers s'est tenu à Marseille, sous la présidence de M. le recteur d'Académie Belin, un Congrès des Sociétés savantes de Provence, auquel S. A. S. le Prince de Monaco avait été spécialement invité à se faire représenter.

Son Altesse Sérénissime a daigné y déléguer M. L.-H. Labande, conservateur des Archives de Son Palais, qui a eu à prendre officiellement la parole en la séance solennelle d'ouverture. Il l'a fait en montrant combien la Provence doit à notre Souverain pour Ses recherches et publications de documents relatifs aux sciences de la mer, pour ses créations des Musées Océanographique et

Anthropologique de Monaco, pour les éditions de textes et mémoires historiques mis au jour par Ses ordres, pour le concours qu'il ne cesse d'apporter à tous les travaux d'érudition.

Les séances particulières du Congrès se sont poursuivies au milieu d'une attention soutenue. Les organisateurs avaient réservé au délégué officiel de Son Altesse Sérénissime l'honneur de présider celle où furent présentés des mémoires ayant trait à la région voisine de Monaco et à des personnages apparentés à la Famille Souveraine.

Le Congrès s'est terminé par un banquet, où M. Charles Vincens, vice-président, a porté un toast applaudi à S. A. S. le Prince de Monaco qui fait tant pour la science, et par une séance publique où M. Jules Charles-Roux, commissaire général de l'Exposition coloniale de Marseille, a rappelé tout ce que cette grande manifestation doit à la générosité et à la bienveillance du Prince, dont le palais océanographique constitue une de ses principales attractions.

S. A. S. le Prince Albert a fait transmettre à M. le commandant Alban Gastaldi, en qualité de président de la *Lyre Monégasque*, le télégramme suivant :

Secrétariat Prince de Monaco, à Commandant Gastaldi, aide de camp de S. A. S. le Prince, Ferney-Voltaire (Ain):

Son Altesse Sérénissime ayant appris, à Son retour du Spitzberg, les brillants succès obtenus par la *Lyre Monégasque* au concours de Milan, vous prie de transmettre à cette Société toutes Ses félicitations.

D'autre part, S. Exc. M. Roger, Gouverneur Général, a adressé à M. Félix Gindre, président de la Chorale l'*Avenir*, la lettre suivante :

Monaco, le 23 septembre 1906.

Monsieur le Président,

Il m'est particulièrement agréable d'avoir à vous faire connaître qu'à Son retour de croisière, Son Altesse Sérénissime a appris avec plaisir les succès obtenus, au concours de Milan, par la Société chorale l'*Avenir*, et qu'Elle a bien voulu me charger de vous exprimer, à ce sujet, toutes Ses félicitations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Gouverneur Général,
ROGER.

M. le comte Gastaldi, maire de Monaco, et M^{me} la comtesse Gastaldi, accompagnés de M. le commandant Alban Gastaldi, sont arrivés dans la Principauté samedi, venant de Ferney-Voltaire

M. Toms, directeur de la Sûreté publique, et M^{me} Toms, sont rentrés à Monaco.

Avis. — Dès le 2 octobre les bureaux du Consulat de Suisse à Nice seront transférés du n° 3 rue de l'Opéra au n° 4 du quai Lunel.

Bureaux ouverts de 10 heures et demie à midi et demi.

La tombola organisée à Monaco par la Chorale l'*Avenir*, pour contribuer aux frais de son déplacement à Milan, a été tirée et on nous communique la liste suivante des gagnants des principaux lots :

1^{er} lot (500 fr.) gagné par M. Pastorello, employé au Casino.

2^e lot (300 fr.) gagné par M. Novella, employé au Casino.

3^e lot (200 fr.) gagné par le Comité des bals Saint-Roman.

A l'occasion de la distribution des prix aux vainqueurs de la croisière Monaco-Antibes, la *Société des Régates* a offert, samedi soir, un vin d'honneur à ceux de ses membres qui participèrent à cette croisière. Les gagnants de l'épreuve ont eu la satisfaction de voir leur succès applaudi par nombre de leurs camarades. La réunion, en effet, a été des plus animées et des plus cordiales.

M. Noghès, le dévoué vice-président de la

Société, a, en très heureux termes, félicité les vainqueurs auxquels ont été attribués de très jolis objets d'art. Il a dit encore tout le soin qu'apporterait le Comité à encourager le développement de la flottille à voile de la Société, en organisant des épreuves pareilles à la croisière si réussie Monaco-Antibes.

M. Jean Barral, propriétaire de *Folletto*, s'est fait l'interprète des yachtsmen pratiquants, en remerciant le Comité de l'attachement qu'il témoigne à la cause nautique et en le félicitant du zèle qu'il déploie dans l'accomplissement de sa tâche.

Nombre d'hôtes fidèles de la Principauté ont repris leurs quartiers d'hiver parmi nous.

Signalons le retour de M. J. Marion, ancien président du Comité de bienfaisance de la Colonie française, et de M^{me} J. Marion, en leur villa Mont-Agel; de M. James Mad, correspondant des *Dalziel's News*; de M. le docteur Alfred Mantovani, etc.

Le comte Jean de Castellane était, ces jours-ci, de passage à Monte-Carlo.

Dans son audience du 28 septembre 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Van Essen, Arnulf-Joseph, né à Leffinghe (Belgique) le 3 juillet 1852, artiste-musicien, sans domicile, 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Polsi, Mario-Paul-Ferdinand, né à Turin (Italie) le 6 juin 1887, apprenti boulanger à Monaco, un mois de prison pour vol simple.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

Le *Petit Niçois* annonce que le Congrès de la Paix, qui vient de se réunir à Milan, s'est occupé, dans une de ses dernières séances, des questions relatives à la création de Musées de la Paix à Lucerne et à Nice.

M. Philippe Casimir, délégué de la Société de Nice, a fait part aux congressistes des intentions du comte Gurowski de Wezele, président de la Société. Il a dit que le comte a l'intention de participer par souscription à la création du Musée de Lucerne, mais qu'il désire principalement créer en France le premier Musée de la Paix, en affectant à cette destination son magnifique château de Montboron à Nice, évalué à deux millions. Le comte va s'efforcer d'ajouter aux riches collections que son château renferme déjà, une série d'œuvres d'art se rapportant à l'idée de paix qu'il recherche en ce moment à travers l'Europe.

De Cannes :

S. A. R. le comte de Caserta, la princesse Joséphine et le prince Gabriel de Bourbon, venant de Brides-les-Bains, sont arrivés à Cannes, en leur villa Marie-Thérèse, où viendront bientôt les rejoindre S. A. R. la comtesse de Caserta et les princesses Immaculée et Marie de Bourbon.

De Menton :

Vendredi a été célébré le mariage du Dr Charles Palmaro, fils de M. Palmaro, ancien adjoint au Maire de Menton, avec M^{lle} Rachel Fancy.

Lettre de Paris

Paris, 30 septembre 1906.

Voici l'automne; déjà les feuilles jaunies tournoient sous le souffle des vents d'équinoxe. L'or qu'elles reflètent semble, cette année, être de bon augure pour le vigneron de nos banlieues parisiennes productives de « picolos » légitimes. Si Suresnes n'a plus son ancienne renommée, en aval de Paris, d'autres localités gardent toujours le culte antique des pampres chers à Bacchus : Argenteuil, Carrières-sur-Seine, Chanteloup, Triel, Juziers produisent encore, bon an mal an, des milliers d'hectolitres de ces petits « reginglards » qui délectent les

Parisiens et les Parisiennes, clients des guinguettes de banlieue.

Il paraît invraisemblable qu'on puisse faire du vin dans ce petit département, et on se demande quels vignobles est susceptible d'entretenir la faible zone de terrain qui auréole nos fortifications.

Nous étonnerons bien des Parisiens en leur apprenant que, dans les limites du département de la Seine, on ne cultive pas moins de 235 hectares de vignes, produisant du raisin exclusivement réservé à la vendange, et que de ce raisin on fait d'excellent vin, qui, grâce à de savants coupages se vend aussi cher que les plus honnêtes bourgognes et les médocs les plus authentiques.

Cette saison des vendanges met une gaieté de bon aloi dans le pays. Des fêtes ont lieu à cette occasion à Argenteuil, la fête des Vendanges a lieu sur le boulevard Héloïse, « dans l'île » comme disent les anciens du pays, du dimanche 30 septembre au dimanche 7 octobre.

Les Parisiens — et ils seront nombreux, à leur habitude — qui fréquenteront cette célèbre fête ne risqueront pas de mourir de soif; cette année, la récolte sera moyenne en quantité, mais, par contre, la qualité du vin sera exceptionnelle; il y aura même lieu de prendre garde aux effluves capiteux de la « dive purée septembrale ». Certains vieux vigneronniers affirment que le vin vaudra celui de 1870, qui a fait époque.

Le concours de jouets, fondé il y a six ans par M. Lépine, s'est ouvert ces jours-ci à l'Alcazar. Ce concours est, cette année, particulièrement brillant; les inventeurs ont rivalisé d'ingéniosité et nous ont présenté des choses tout à fait remarquables.

Mentionnons tout d'abord les jouets classiques, poupées de toutes tailles, voitures d'enfants, automobiles, funiculaires, bateaux mécaniques de toutes formes, ameublements de poupées, cartonnages, jeux divers, etc.

Au fond du hall, se dresse contre la rampe de la scène une crèche à musique, avec vision d'anges et effets lumineux électriques. Ce tableau animé est très intéressant. Il faut d'ailleurs mettre une pièce de dix centimes pour le mettre en mouvement et il n'a qu'un rapport assez vague avec les jouets d'enfants.

Mais c'est du côté de l'article de Paris, qui comprend les jouets vendus de dix centimes à un franc quatre-vingt-quinze, que se trouvent les articles les plus intéressants. On remarque surtout l'écureuil de M. Léonin Noguier. Ce joli petit écureuil, parfaitement imité, tourne dans sa cage à l'aide d'un ingénieux mécanisme. Ce jouet fera fureur.

Il y a aussi un rapin qui achève un tableau et dont l'attitude est fort cocasse.

M. Mangin présente deux jouets à deux sous, un crabe et une petite sauteuse de corde; il expose également une vieille fermière qui baratte du beurre.

Signalons aussi le dormeur: une collection de figures de personnages connus qui semblent dormir en prenant des poses comiques. Les cartes postales dioptriques de M. Gavarry donnent de curieux effets lumineux. La femme au masque, de M. Bressennet, est très admirée.

M. Albert Poulhiez, inventeur d'un canon porte-amarres soumis actuellement à un examen spécial au ministère de la guerre, a eu l'idée d'exécuter une réduction de ce canon, qui se présente ainsi sous forme d'un jouet amusant; le canon évolue dans un joli décor de naufrage.

J'en passe et des meilleurs.

On s'entretient beaucoup à Paris de la prochaine visite officielle de sir Walter Vaughan Morgan, lord-maire de Londres.

Le lord-maire arrivera le samedi 13 octobre en compagnie de ses deux sheriffs, la plupart des aldermen et de cinquante membres du conseil de la Cité, qui comprend deux cent trente personnes.

Le lendemain 14, sir Walter Vaughan Morgan et ses hôtes observeront strictement le repos du dimanche, comme tout bon Anglais doit le faire. Il n'y aura donc ni réceptions, ni excursions d'aucune sorte. Les fêtes commenceront le lundi 15 pour se poursuivre le 16 et le 17. Le 18 au matin aura lieu le départ.

Aucune ligne du programme n'est encore établie. Il y aura naturellement un banquet, suivi de réception à l'Hôtel-de-Ville, et une visite des principaux monuments et services municipaux de Paris. On parle également d'une soirée, soit aux Affaires étrangères, soit à l'Intérieur, et d'une représentation de gala à l'Opéra. M. Fallières recevra certainement le lord-maire comme son prédécesseur, M. Loubet, le fit pour le County Council.

La visite du lord-maire étant absolument officielle, ce haut personnage et les membres du Conseil de la Cité porteront, dans toutes les cérémonies, les riches costumes moyenâgeux qui sont l'un des privilèges de leurs fonctions.

Peut-être même verrons-nous le superbe carrosse à quatre chevaux, dans lequel il traverse la Cité au jour de son entrée au Guildhall.

En tous cas, viendront à Paris tous les fonctionnaires du Conseil de la Cité : le chambellan, le clerk de ville, le remembrancer, le porte-glaive, le massier et le maréchal. L'ensemble formera un spectacle des plus pittoresques et comme les Parisiens n'en auront pas contemplé depuis longtemps.

Au mois de février, le Conseil municipal de Paris rendra sa visite au Conseil de la Cité, qui organisera de grandes fêtes en son honneur. L. S.

LETTRES ET ARTS

Le Salon d'automne. — C'est le 6 octobre que se fera l'ouverture du quatrième Salon d'automne. Le vernissage aura lieu le 5.

On a travaillé activement, ces jours-ci, à l'installation de l'exposition qui semble devoir présenter, cette année, un intérêt tout particulier.

Les organisateurs qui, l'an passé, avaient consacré deux salles à l'exposition d'œuvres d'Ingres et d'Edouard Manet, ont, cette année, groupé, pour constituer la partie rétrospective du Salon d'automne, un choix important de tableaux de Gustave Courbet et une série considérable de toiles de Gauguin, peintre plus célèbre que connu.

Comme le dernier Salon de la Société nationale des Beaux-Arts, le Salon d'automne a réservé une salle à une exposition d'œuvres du regretté Eugène Carrière.

Enfin, on annonce qu'une très grande place a été attribuée aux peintres de la jeune école russe, avec lesquels le public français est encore peu familiarisé, et aux peintres scandinaves qui, eux, sont moins ignorés.

MARINE ET COLONIES

Une nouvelle expédition au pôle Sud. —

Dans une des dernières séances du Congrès polaire qui vient de se tenir à Bruxelles, le docteur Jean Charcot a, on le sait, annoncé l'intention qu'il avait d'organiser une nouvelle expédition française au pôle antarctique.

Le courageux explorateur, interrogé par un de nos confrères, a longuement exposé son projet :

« Vous pouvez, a-t-il déclaré, bien difficilement vous imaginer la hantise que ces lointaines contrées exercent sur l'esprit de ceux qui déjà y ont vécu. Certes, l'existence qu'on y mène n'est rien moins que très douce, mais on y trouve une juste compensation dans les magnifiques moissons qu'on fait à chaque pas sur cette extraordinaire terre antarctique. Aussi, vous comprendrez combien est vif, combien est légitime le désir que j'ai d'aller une seconde fois en ces pays de glace.

« Cependant, mon désir n'est encore actuellement qu'à l'état de projet. Avant de le réaliser, il me faut achever la rédaction des recherches scientifiques de la première mission que j'ai conduite il y a deux ans au pôle Sud. Et ce n'est pas là une œuvre de courte haleine : songez donc que lesdites recherches ne réclameront pas moins de huit fort volumes. J'espère cependant que les premiers chapitres pourront être publiés au début de cette année. Entre temps, je mets la dernière main au *Récit anecdotique de mon voyage aux régions de glace*; je compte le publier en décembre prochain.

« Ce n'est que dans quelques mois que je pourrai sérieusement m'occuper d'organiser ma nouvelle exploration. Mais pour mener à bien une telle entreprise, il faut de l'argent. Je m'adresserai aux grandes Sociétés scientifiques et géographiques, mais je compte faire surtout appel aux souscriptions particulières. Certes, la somme à trouver ne laisse pas que d'être, au premier abord, importante : j'estime que pour ma prochaine croisière, il me faudrait sept cent cinquante mille francs ? Certes, c'est là un chiffre plutôt fort, mais qu'est-ce quand on considère l'œuvre à entreprendre, quand on calcule bien les résultats à obtenir ? Mais qu'est-ce surtout auprès du million et demi dépensé en Allemagne, auprès du double million donné en Angleterre pour le même objet ?

« Nous avons, avec les régions du pôle Sud, tout un continent, que nous ne connaissons pas, à conquérir.

« Oui, il y a là une terre, une *terre ferme*, grande comme l'Australie et l'Europe; je la considère — et beaucoup de savants et d'explorateurs expriment mon sentiment — comme la trésorerie générale de la science. Écoutez bien : il n'est pas une mission, une seule mission qui rapporte davantage à la science qu'un voyage

là-bas. Et ce monde merveilleux s'ouvre à peine pour nous. Nous n'en grattons avec nos ongles que le bord, et, cependant, il nous reste aux doigts des richesses, et quelles richesses ! Songez donc, j'ai rapporté de ma première croisière en ces lointaines contrées près de cinq mille bocaux, cependant que des observations scientifiques que mes compagnons et moi avons faites là-bas ont peine à tenir en huit fort volumes.

« Aussi, vous comprendrez maintenant pourquoi je veuille continuer à glaner un peu de cette splendide moisson que nous offre le pôle Sud. Mais pour mener à bien cette œuvre, je désire avant tout m'entourer de tous les moyens que la science moderne peut mettre à la disposition d'un explorateur. Je vais me livrer à quelques essais préparatoires ; c'est ainsi que cet hiver j'expérimenterai dans les montagnes un traineau automobile ; je pense qu'on peut trouver quelque chose dans ce sens. Mon ami de La Vaulx, vraisemblablement, m'accompagnera au continent austral : l'aérostation y peut rendre de réels services, bien que je ne prétende pas qu'actuellement un ballon puisse nous conduire jusqu'au pôle. Vous le savez, en effet, la dirigeabilité des aérostats n'est qu'à l'état rudimentaire. Pour atteindre le but que se proposent les explorateurs, il faudrait que le ballon soit capable de lutter victorieusement contre le vent même le plus violent, qu'il soit de force à emporter le personnel et le matériel nécessaires à une expédition et qu'il puisse rester longtemps dans l'air ; enfin, qu'il soit capable de parcourir des distances qu'aucun aérostat n'est encore parvenu à franchir. »

Le docteur Jean Charcot a dit, en terminant, que ses anciens collaborateurs étaient aussi impatients que lui de repartir pour la terre de glace, qu'ils n'ont fait qu'entrevoir une première fois.

Le nouveau « Leviathan » de la ligne Cunard.

— Le lancement de ce grand et magnifique navire vient d'avoir lieu à Wallsend (Angleterre), le 20 courant, avec le plus grand succès.

Les conditions arrêtées en 1903 entre « The Cunard Steamship Company » et les constructeurs, comprenaient la construction de deux navires à vapeur capables de maintenir une vitesse moyenne de 24 et 25 nœuds par heure en temps modéré. Cette vitesse permettra à ces navires de réduire le voyage de Queenstown à New-York (une distance de 2,835 nœuds) à environ cinq jours.

Les dimensions en sont les suivantes : longueur, 241 mètres ; largeur, 27 mètres ; profondeur, 18 mètres 1/4 ; tonnage brut, 33,200 tonnes ; tonnage de déplacement, 45,000 tonnes ; tirant d'eau en charge, 11 mètres 1/2 ; hauteur des cheminées, 47 mètres 1/4 ; diamètre des cheminées, 7 mètres 1/4 ; hauteur des mâts, 66 mètres.

Quelques comparaisons entre la *Mauretania* et différents autres steamers actuellement en service, sont des plus intéressantes :

Le *Kaiser-Wilhelm II*, qui tient actuellement les records de la plus grande vitesse sur l'Atlantique, a une vitesse maximum de 23 nœuds 1/2, ou 27 milles. La vitesse de la *Mauretania* devra atteindre 1 mille, ou 1 mille 1/2 par heure en plus de son rival allemand. Cette augmentation de vitesse, combinée avec l'augmentation de la grandeur du navire, a exigé une addition d'environ 70 % au 38,000 chevaux de force indiquée pour le *Kaiser-Wilhelm II*.

Le plus grand navire sur l'Atlantique de la ligne White Star, est l'*Oceanic*, ayant un déplacement de 28,500 contre 45,000 tonnes du nouveau « Cunarder ». En jetant un coup d'œil sur le grand navire historique *Great-Eastern*, une comparaison montre que ce monstre de la création de Brunel avait 80 pieds de moins en longueur, 5 pieds de moins en largeur et 3 pieds de moins en profondeur, et que son déplacement était de 18,000 tonnes en moins que celui de la *Mauretania*, de sorte que le déplacement du *Great-Eastern* (27,000 tonnes) et du *H.-M.-S.-Dreadnought*, récemment lancé (18,000 tonnes) combinés, égaleraient ensemble le déplacement du tonnage de la *Mauretania*.

La *Mauretania* sera aménagée pour transporter environ 560 passagers de première classe, 500 de seconde classe, et 1,400 de troisième classe. Son équipage se composera de 800 personnes. La promenade et les autres espaces mis à la disposition des passagers ont été très largement calculés, l'espace par passager étant d'environ 50 % plus grand que dans aucun autre navire récemment construit pour voyager sur l'Atlantique.

Dans l'aménagement intérieur des salons et des cabines, les armateurs et les constructeurs ont réuni tous

leurs efforts pour surpasser tout ce qui a été fait comme décoration et confort dans les premières, secondes et troisièmes classes.

Entre autres spécialités à bord de ce Leviathan, il y aura de nouvelles cabines d'un grand luxe, et aussi des suites de cabines, des salles à manger pour la table d'hôte et à la carte, un buffet, des chambres d'enfants, des ascenseurs électriques pour les passagers, et d'autres pour les bagages, des téléphones mettront en communication les cabines avec le bureau de l'officier comptable, etc. Environ 5,000 lampes électriques seront adaptées à bord du navire, avec un câble d'environ 200 milles pour transmettre le courant.

Le chauffage et la ventilation du navire seront l'objet des plus grands soins. Chaque partie du bâtiment sera pourvue d'air chaud et froid, et l'un ou l'autre sera à la disposition des passagers, suivant leur gré. En un mot, rien ne sera négligé pour assurer le confort et le bien-être des passagers.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e Eugène CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le 20 septembre 1906, portant la mention suivante : « Enregistré à Monaco le 25 septembre 1906, folio 34, case 1; reçu : société, trois francs ; promesse de vente, un franc ; pouvoir, un franc. (Signé) : A. de Guiraud. » M. Emile-Jules Tourot, hôtelier,

Et M^{me} Marie Lorenzi, hôtelière, veuve de M. Charles Lorenzi,

Demeurant tous les deux à Monaco ;

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet : l'exploitation dans la villa Ravel, sise à Monaco, section de Monte Carlo, quartier des Bas-Moulins, rue du Portier et rue des Oliviers, d'un hôtel meublé, et toutes les opérations se rattachant au commerce d'hôtel meublé.

La durée de la Société a été fixée à dix-sept années, qui ont commencé à courir le 1^{er} octobre 1906 pour finir à pareille époque de l'année 1923.

Le siège de la Société a été fixé à Monaco, section de Monte Carlo, quartier des Bas-Moulins, dans la villa Ravel.

La raison et la signature sont « E. Tourot-Lorenzi ». Les affaires et intérêts de la Société sont gérés et administrés par M. Tourot seul.

En conséquence, M. Tourot a seul la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la Société.

Les pouvoirs de M. Tourot comprennent ceux de : recevoir les sommes dues à la Société, faire tous achats de marchandises au comptant ou à terme, réaliser tous marchés, souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce, suivre toutes actions judiciaires, représenter la Société dans toutes opérations de faillite et de liquidation judiciaire, se désister de tous droits, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements avant ou après paiement, traiter, transiger, compromettre, recevoir toutes sommes dues à la Société, payer celles qu'elle pourra devoir.

Mais tous emprunts, toutes résiliations ou modifications relatives aux baux de la dite villa Ravel et toutes sous-locations de locaux dépendant de cette même villa ne pourront être faits pour le compte de la Société qu'avec le concours des deux associés.

M. Tourot a apporté à la Société, sous les garanties de droit :

La moitié indivise du fonds de commerce d'hôtel meublé exploité villa Ravel à Monaco, section de Monte Carlo, rue du Portier et rue des Oliviers, par M. Tourot avec M^{me} veuve Lorenzi, propriétaire indivise de l'autre moitié, et comprenant :

1^o La clientèle et l'achalandage y attachés ;
2^o Le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation ;

3^o Les marchandises en dépendant ;

4^o Et le droit pour le temps restant à courir au bail de la villa Ravel, servant à l'exploitation du dit fonds de commerce, consenti à M. Tourot et à M^{me} veuve Lorenzi, preneurs conjoints et solidaires, par M^{me} Adèle Bouchet, sans profession, rentière, veuve de M. François de Plunkett, demeurant à Monaco, pour un temps devant expirer le 1^{er} octobre 1933, sous diverses conditions, moyennant un loyer annuel de 12,000 francs payables par trimestres échus les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre de chaque année, et sur lequel il a été versé la somme de 5,000 francs imputable sur les six derniers mois de jouissance, ainsi qu'il résulte de deux

actes reçus par M^e Carrière, notaire à Monaco, le premier le 16 mai 1903, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le 3 janvier 1905, volume 91 n° 9, et le second le 17 décembre 1904, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le 3 janvier 1905, volume 91 n° 10;

La dite moitié représentant, y compris les loyers payés d'avance, d'après l'inventaire commercial fait entre les parties, une valeur de 45,000 fr. ci **45,000 fr.**

Elle est grevée d'un passif de 15,000 fr. ci **15,000 fr.**
Soit pour M. Tourot, un apport net de 30,000 francs, ci..... **30,000 fr.**

M^{me} veuve Lorenzi a apporté à la Société, sous les garanties de droit :

La moitié indivise du fonds de commerce d'hôtel meublé précité, exploité dans la dite villa Ravel, à Monaco, par M^{me} veuve Lorenzi avec M. Tourot, propriétaire indivis de l'autre moitié,

Telle que cette moitié a été décrite ci-dessus ;
Soit pour M^{me} Lorenzi un apport net de 30,000 francs, ci..... **30,000 fr.**

Report de l'apport net de M. Tourot.. **30,000 fr.**
Total : soixante mille francs, ci.... 60,000 fr.

Une expédition du dit acte de Société a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco le 28 septembre 1906.

Pour extrait :
Signé : CARRIÈRE, notaire.

Etude de M^e Eugène CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le 25 septembre 1906, portant la mention suivante : « Enregistré à Monaco le 25 septembre 1906, folio 33 v°, case 1 ; reçu : société, trois francs ; cession statutaire, un franc ; mandat, un franc. (Signé) : A. de Guiraud. »

M. Ange-Baptiste Barone, dit *Baron*, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco,

Et M. Charles-Antoine-Marie Barone, dit *Baron*, aussi entrepreneur de travaux publics, frère germain du précédent, demeurant à Monaco ;

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet l'entreprise de travaux de construction et de travaux publics ou particuliers généralement quelconques.

La durée de la Société a été fixée à dix années, qui ont commencé le 1^{er} juillet 1906 pour expirer le 1^{er} juillet 1916.

Le siège de la société a été fixé à Monaco, quartier des Moneghetti, boulevard de l'Observatoire, villa Joseph Barone.

La raison et la signature sociales sont « Barone frères ». Les affaires et intérêts de la Société sont gérés et administrés par M. Ange-Baptiste Barone seul.

En conséquence, M. Ange-Baptiste Barone a seul la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la Société.

Les pouvoirs de M. Ange-Baptiste Barone comprennent ceux de : faire tous achats de matières premières et marchandises, au comptant ou à terme, souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce, suivre toutes actions judiciaires, représenter la Société dans toutes opérations de faillite et de liquidation judiciaire, se désister de tous droits, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements avant ou après paiement, traiter, transiger, compromettre, recevoir toutes sommes dues à la Société, payer celles qu'elle pourra devoir.

Mais tous emprunts, tous marchés, tous baux et toutes résiliations de baux ne pourront être faits pour le compte de la Société qu'avec le concours des deux associés.

M. Ange-Baptiste Barone a apporté à la Société, sous les garanties de droit :

1^o Un matériel comprenant chevaux, charrettes, tombereaux, bigues, madriers, planches, treuils à mains et à vapeur, wagons, rails, sapine, bois, ponts volants, cordages, matériaux et outillage divers, évalué 19,000 francs, ci..... **19,000 francs.**

2^o Diverses créances commerciales s'élevant ensemble à 10,000 francs, ci..... **10,000 francs.**

Et 3^o une somme de 2,000 fr. en espèces, ci **2,000 fr.**
Total de l'apport de M. Ange-Baptiste Barone, 31,000 fr. ci..... **31,000 francs.**

Cet apport net de tout passif.

M. Charles-Antoine-Marie Barone a fait un apport semblable à celui de son frère, soit. **31,000 fr.**

Report de l'apport de M. Ange-Baptiste Barone..... **31,000 fr.**

Total de l'actif social 62,000 fr.

Une expédition dudit acte de Société a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco le 28 septembre 1906.

Pour extrait :
Signé : CARRIÈRE, notaire.

AVIS

M. Auguste Squarciafico, ayant repris le magasin de cordonnerie exploité par M. Magnani Dante, rue de La Turbie, 14, faire les oppositions s'il y a lieu entre ses mains, dans la huitaine. Passé ce délai, l'acquéreur ne sera plus tenu pour responsable.

A Vendre

fonds de commerce, connu sous le nom de **BRASSERIE MODERNE**
5, avenue de la Gare, à Monaco
avec **CAFÉ CHANTANT** et **RESTAURANT**
S'adresser à M. RAYBAUDI, Greffier au Tribunal Supérieur.

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES
DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison Colly-Joffredy

(ENTREPOT MONÉGASQUE)
DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)
3 et 31, Boulevard de l'Ouest — TÉLÉPHONE : 1.41

ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE

M^{ME} DAVOIGNEAU-DONAT
Fournisseur breveté
de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo
RABAIS

pendant la saison d'Été, sur tous les Objets et spécialement sur les Ombrelles, la Maroquinerie, les Roulettes, Tapis, Articles de Voyage, Jouets d'Enfants.

ASSURANCES
CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE
La C^o Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

Ci^o d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vilas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO
NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur
FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0,25.

PEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Rayana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 23 au 30 Septembre 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Graillard	Sable.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
St-Tropez	b. Vierge-Marie, fr.	Serri	Id.

DÉPARTS du 23 au 30 Septembre

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Nice	chal. Marie-Alfred, fr.	Fabbri	Sur lest.
Cannes	b. Petit-Marc, fr.	Graillard	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.

Imprimerie de Monaco — 1906